

# Prières en arabe dans les mosquées et autres interrogations : lettre ouverte à M. David Samzun, Maire de Saint-Nazaire – par Philippe Bescond-Garrec

écrit par Christine Tasin | 10 octobre 2014



✘ **Objet : prêches en arabe dans les mosquées de Saint-Nazaire et autres interrogations.**

Monsieur le Maire,

Y a-t-il à Saint-Nazaire des prêches en arabe dans les mosquées [comme à Puteaux](#), Pontoise, Vigneux, Dijon... ou bien sont-ils en français comme le stipule la loi ? Quelle est la teneur des prêches tenus dans les 3 mosquées nazairiennes ? Qui sont les imams officiant dans ces 3 lieux de culte musulman ?

Sont-ce les mêmes qui professent lors de l'accueil des enfants pour l'étude du coran dans les écoles coranique attachées à ces lieux de culte ? Quelle est la teneur de ces cours à l'intention des plus jeunes, sachant que le coran contient des sourates/versets qui

incitent, entre autres, à mépriser et à combattre les infidèles, prônent la soumission des femmes à la gente masculine, célèbrent la supériorité de la communauté musulmane (la oumma) sur le commun des mortels, glorifient le sacrifice et la violence au nom d'allah ?

La loi islamique (charia) est-elle évoquée lors de ces prêches ou de ces cours comme étant la loi suprême devant régir l'ensemble des musulmans sachant que cette loi ordonne la lapidation de la femme adultère, l'amputation ou la décapitation des criminels, criminalise l'homosexualité, institue de fait un apartheid entre les hommes et les femmes (dans les mosquées, l'espace public, par le voile) et entre les musulmans et les non musulmans (interdits alimentaires, endogamie, carrés musulmans dans les cimetières, prescriptions vestimentaires) ?

Qui sont les interlocuteurs représentatifs des musulmans avec les instances municipales en charge des questions relatives à l'exercice des cultes sur le territoire de la commune ?

Peut-on considérer que le Maire de Saint-Nazaire, en charge de l'application des lois de la République, fait preuve d'un laxisme coupable en ne réprimant pas le port illégal du voile intégral dans l'espace public (particulièrement en cette période de menaces terroristes), en autorisant l'occupation de l'espace public (Ramadan à la Bouletterie) ou la location d'une salle municipale (la Soucoupe) pour la célébration de fêtes religieuses, en acceptant une police officieuse de la circulation aux abords de certaines mosquées certains jours de prières ?

Qu'en est-il de la rumeur de la concession d'un terrain appartenant à la commune, en contravention avec la loi de 1905, en vue de la construction d'une mosquée ?

Sachant que l'islam est multiple, bien que se référant au même livre, si cette mosquée voit le jour, sera-t-elle la mosquée des "Algériens", des "Marocains", des "Turcs" ?

Ces questions et bien d'autres en suspens, c'est à vous, M. Samzun, premier magistrat de la ville, que je les s'adresse en tant que votre administré attaché au respect de la Laïcité et des Lois de la

République et soucieux de la sécurité publique qui est la première de nos libertés.

**Philippe BESCOND-GARREC** – Responsable *Résistance Républicaine* – Pays de Loire